Sécurité, aide, autosuffisance et souveraineté alimentaire : Revisitons les concepts

PROMISAM - Note d'information No. 2012-1

La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est réalisée lorsque "toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels pour leur permettre de mener une vie active et saine."[1] De cette définition découle les notions de *disponibilité* des aliments en quantités suffisantes et en qualités appropriées (via la production nationale, les importations, l'entreposage et les dons), d'*accès physique* (ex. les infrastructures) et *économique* (ex. le pouvoir d'achat), d'*utilisation* (ex. la salubrité, la diversité et la distribution équitable à l'intérieur des ménages) et de stabilité (climatique, socio-économique et politique). En outre, la sécurité alimentaire comporte une dimension temporelle. L'insécurité alimentaire peut être *conjecturelle* (les crises et les famines) ou *structurelle* (la pauvreté chronique). Les inefficacités dans les systèmes de production et de commercialisation des produits alimentaires, les faibles revenus des consommateurs, le manque d'éducation nutritionnelle et les faibles capacités à anticiper les besoins sont tous des freins à la réalisation de la sécurité alimentaire.

L' aide alimentaire

L'aide alimentaire décrit le transfert entre un pays donateur à un pays bénéficiaire de produits agro-alimentaires. Cette définition exclue les achats et les livraisons de denrées dans les régions en surplus vers les régions en besoin à l'intérieur même d'un pays bénéficiaire. Le but de l'aide alimentaire est de "contribuer à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénurie ou de déficit alimentaires"[2]. L'aide peut prendre la forme d'un don ou peut être conditionnelle. Les programmes de coupons alimentaires, de transferts d'argent et de travail contre nourriture sont tous des exemples d'aide alimentaire. L'efficacité à résoudre l'insécurité alimentaire dépends à la fois de la forme d'aide adoptée et du contexte dans lequel elle est appliquée. Le défi de l'aide alimentaire consiste à répondre efficacement à l'urgence alimentaire sans compromettre l'émergence d'une sécurité alimentaire durable[3].

L'autosuffisance

L'autosuffisance alimentaire se définit comme la capacité d'un pays à subvenir à ses propres besoins alimentaires au-travers sa production agricole nationale. Ce concept est en opposition directe avec celui de la dépendance alimentaire, qui est généralement mesurée au-travers le volume d'importations et d'aides alimentaires reçues. La dépendance alimentaire est qualifiée de directe si celle-ci survient au niveau de l'alimentation et d'indirecte si elle prend place au niveau des intrants nécessaires à la production agricole nationale[4]. En plus, le concept d'autosuffisance peut être appliqué à différentes échelles: partielle (ex. le secteur céréalier) ou totale (ex. le secteur agricole national).

La souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire a été historiquement définie comme étant " le droit qu'ont les peuples à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires sans dumping vers les autres pays"[5]. De nos jours, cette définition ne fait plus l'unanimité. Seule la notion d'autonomie de décision, qui représente le caractère stratégique des enjeux alimentaires et leur dimension de bien public, est partagée entre les différentes définitions qui existent.

Autrement, les définitions diffèrent entres-elles en fonction du degré d'acceptation du rôle des marchés, de la théorie des avantages comparatifs, du commerce international et des systèmes productivistes dans l'atteinte de la souveraineté alimentaire. En somme, il existe une vaste gamme d'interprétations du concept de souveraineté alimentaire allant de l'autonomie de décisions jusqu'au protectionniste pur.

Références

1. FAO, 2006. Sécurité alimentaire. Note d'orientation, juin, no.2.

2. FAO. 1990. Charte de l'aide alimentaire. Texte officielle.

3. Staatz J., Boughton, D., and C. Donovan. 2009. Food Security in Developing Countries. Chapter in *Critical Food Issues: Problems and State-of-the-Art Solutions Worldwide*, Phoenix, and Walter. Santa Barbara CA: Praeger.

4. Verez, J.C. 1989. Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques repères méthodologiques, *Études rurales,* 115-116

5. Vía Campesina. 2004. La souveraineté alimentaire. Communiqué de presse. Voir : http://viacampesina.org

Contacts

Projet de mobilisation des initiatives en matières de sécurité alimentaire au Mali (PROMISAM)

Michigan State University (MSU), BPE 2906, Bamako, ACI 2000, Téléphone: +223 2022-3419

Courriel: Niama Nango Dembélé - dembele@msu.edu et Abdramane Traoré - dratra@msu.edu

Les opinions exprimées ici n'engagent que PROMISAM-MSU